Union des Associations des Pêcheries au Carrelet de l'Arc Atlantique

Compte- rendu de la réunion du 21 mai 2016

à Saint Bonnet sur Gironde

Rédacteur : Serge Carrère

Présents :
Association des Carrelets Charentais : Jean Louis Martin, Patrick Bellouard
Association des Cabaniers du Médoc : Bernard Lapeyre, Christophe Costa
Association de la Côte de Jade : Jack-Alain Guilho, Gilles Corbineau, Lucien Deredel, André Hervouet
Association Carrelets Estuaire Gironde : Serge Carrère, Jean Michel Audoire, Michel Lévêque, Daniel Le Guillermic

Absents excusés : Association des Pêcheries Sud Estuaire de la Loire, Association Départementale Agréée des Pêcheurs aux Engins et Filets de la gironde (ADAPAEF33)

L' Association des Pêcheries Sud Estuaire de la Loire n'a pu être présente car ce même jour, elle organise un nettoyage de la berge de la Loire avec des municipalités et des scolaires. Son Président, Steve Boulay, a fait connaître son inquiétude concernant l'achat de terrains englobant une partie des pêcheries par le Conservatoire du Littoral. Il espère que cet achat n'entraînera pas de contraintes supplémentaires. Il nous assure de la participation de son association dans la démarche de création d'une Union.

Le Président de l'ADAPAEF33, Paul Toitot, indisponible pour des raisons familiales le 21 mai, n'a pas pu envoyer de représentant de son association mais doit en parler au prochain conseil d'administration.

Un tour de table permet à chaque association de faire un bilan de ses activités :

- Association de la côte de Jade :

Une rencontre avec le Préfet des Pays de Loire à permis d'assouplir les relations avec la DDTM. La superficie des plates-formes qui était limitée à 16 m² à pu être autorisée à 26 m² sous réserve que le titulaire de l'AOT s'inscrive aux manifestations culturelles de l'association. Participation de l'association à la « commission pêcherie » avec la DDTM. Participation aux « journées du patrimoine », aux « Nuits des Pêcheries » et à la « route des Pêcheries ».

- Association des Carrelets Charentais :

Jean Louis Martin rappelle la démarche menée conjointement avec l'association des carrelets de l'estuaire de la Gironde pour la reconnaissance de nos installations comme éléments du patrimoine. Une réunion avec Mme la Préfète 17 avait donné mission à l'architecte en chef des bâtiments de France, en 2012, de trouver une solution. Rien n'ayant évolué, un courrier de relance était adressé au Pdt du Département 17, en 2015, resté sans réponse à ce jour. Le problème des carrelets constitués en association ainsi que celui de la location d'un carrelet à la marée sont aussi évoqués.

- Cabaniers du Médoc :

Bernard Lapeyre souhaite aussi voir classer les carrelets comme éléments du patrimoine. Il évoque les problèmes rencontrés par son association pour communiquer avec le Port de Bordeaux, notamment lors du contrôle de l'entretien des carrelets. Un journée « portes ouvertes » des carrelets va être organisée à Saint Estèphe le 26 juin.

-
- Carrelets de l'estuaire de la Gironde :

Dans le cadre de la Directive Natura 2000, participation aux comités de pilotage en 17 et 33 pour l'étude et la mise en place de fiches d'incidences définissant la procédure à respecter pour l'implantation des carrelets en fonction des espèces protégées. Poursuite de la participation aux « nuits des carrelets » (prévision de trois endroits différents sur l'estuaire en 2016). Convention de gestion des carrelets avec le département 17 (renouvelée pour 6 ans). Etude de la mise en place de carnets de pêche en vue de la création d'un observatoire halieutique. Suivi du programme de ré intoduction de l'esturgeon sauvage dans l'estuaire.

D'autres sujets sont ensuite abordés : l'assurance des carrelets (responsabilité civile de l'occupant ou liée au carrelet lors de l'ouverture au public, dommages tempête…), échange d'informations sur les techniques de construction et de fonctionnement des pêcheries (il est proposé que chacun envoie par internet des photos de son matériel de pêche). Il est formulé le souhait de se communiquer les différentes manifestations de nos associations.

Objectifs et structure de notre union

Chaque association se reconnaît dans les objectifs fixés lors de la première rencontre :

- donner une image nationale de notre pratique de pêche,
- faire reconnaître nos carrelets comme éléments du patrimoine culturel,
- être unis et reconnus pour représenter une force suffisante face à des décisions administratives ou réglementaires pouvant remettre en cause la pêche au carrelet.

Concernant le fonctionnement de l'Union, il est convenu que chaque association prend en charge ses propres frais.
Un projet de charte doit être établi par chaque association et transmis à Bernard Lapeyre pour le 15 octobre. Il doit en faire la synthèse, pour la fin de l'année. Cette synthèse sera ensuite envoyée aux associations pour correction éventuelle et approbation. Ce document devra pouvoir être signé à la prochaine réunion de l'Union qui se tiendra à l'initiative de l'association de la Côte de Jade en 2017. Pour en fixer la date, une grille de propositions de dates sera envoyée par l'association de la Côte de Jade à chaque association.
Avant de se quitter, il est proposé de modifier le nom de l'Union des Associations des Pêcheries au Carrelet en : Union des Associations des Pêcheries au Carrelet de l'Arc Atlantique.
